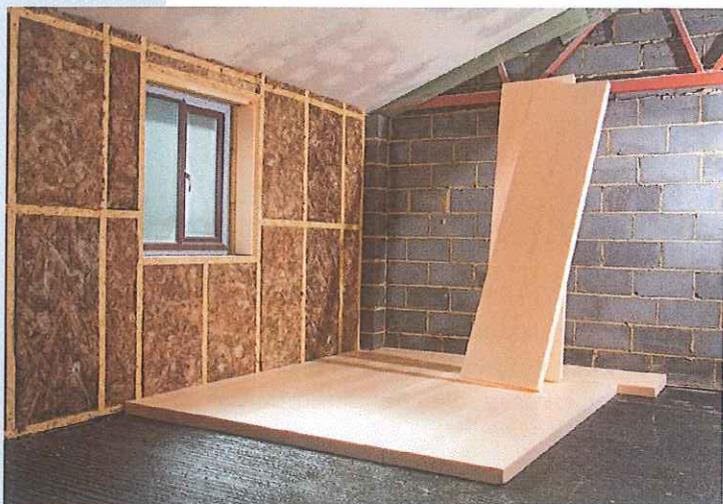


## IMMOBILIER

## La Fnogec et NR-Pro, un partenariat gagnant depuis plus de deux ans

Mis en place par la loi d'orientation sur l'énergie en 2005 (loi POPE du 13 juillet 2005), le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) a pour objectif de réaliser des économies d'énergie et peut permettre aux Ogec d'en retirer des avantages financiers. Pour mémoire, les CEE sont attribués aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie — appelés « les obligés » — sous forme de prime.



© Krauf Insulation via VisualHunt.com/CC BY-NC-SA

cours du temps et particulièrement en fonction du besoin de ces fournisseurs d'énergie. Après une année plutôt morose, le gouvernement a récemment annoncé un doublement des objectifs pour la 4<sup>e</sup> période (2018-2020). Cette annonce a un impact direct sur les offres de primes puisque les obligés commencent déjà à faire des propositions de plus en plus nombreuses et de plus en plus hautes pour pouvoir obtenir les CEE générés par les projets.

Il est donc plus que jamais intéressant de comparer les offres pour chacun de vos projets puisque les primes sont en constante évolution.

### ■ Les opérations les plus déposées par les Ogec :

- fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant;
- isolation de combles, de toitures, ou de murs;
- chaudière de type condensation.

### ■ Comment calculer et comparer vos primes énergie :

[www.nr-pro.fr/mb/fnogec](http://www.nr-pro.fr/mb/fnogec)

1. Renseignez votre projet.
2. Vous êtes recontacté sous 24 heures pour vérifier son éligibilité.
3. Vous recevez des offres de primes.
4. Vous conventionnez avec l'obligé choisi.
5. Vous lui envoyez les justificatifs de fin de travaux.
6. La prime est versée sous 2 à 5 mois.

Téo Pouillaude,  
NR-pro

Pour permettre aux Ogec de bénéficier facilement du dispositif des CEE, la Fnogec a conclu un partenariat depuis novembre 2013, avec un comparateur indépendant : la société NR-pro.

### ■ Un bilan très positif

- 294 projets déposés;
- 173 612 364 kWh cumac 1 d'économie d'énergie validés;
- 277 841 euros de prime.

### ■ Les CEE : un marché cyclique

Les primes énergie s'appuient sur le dispositif réglementaire des CEE. Les fournisseurs d'énergie français (les obligés) reçoivent tous les 3 ans de nouvelles obligations de collecte de certificats, cela engendre un cours d'échange qui varie au

1. Les kWh cumac sont des kWh économisés durant la durée de vie conventionnelle fixée d'un équipement, corrigé d'un coefficient d'actualisation annuel de 4%.

2. CCTP : Cahier des clauses techniques particulières.

### Les clés du succès

- Pour vous aider dans cette démarche, une vidéo de formation détaillant le mécanisme des CEE et le dépôt d'un projet est disponible ici : [www.nr-pro.fr/mb/fnogec/eformation.html](http://www.nr-pro.fr/mb/fnogec/eformation.html)
- Prendre en compte les CEE en amont, par exemple en intégrant les critères d'éligibilité dans les CCTP<sup>2</sup>. Cela permet de s'assurer de l'éligibilité du projet.

## Plate-forme NR-Pro : 3 établissements témoignent

Plusieurs établissements de notre réseau ont testé la plate-forme NR-pro, comparateur de CEE (Certificats d'économie d'énergie), pour bénéficier d'une prime énergie afin de financer leurs travaux d'efficacité énergétique. Trois d'entre eux ont répondu à nos questions.

### 1. Quels travaux avez-vous effectués ? Précisez le montant de ces travaux.

**Geneviève Soucher<sup>1</sup>** : Nous avons refait l'étanchéité d'un toit-terrasse endommagé suite à un orage de grêle. Le montant des travaux s'élevait à 20 500 euros.

**Gwénaëlle Le Borgne<sup>2</sup>** : Les travaux effectués concernaient des travaux d'isolation de combles, suite à la réfection d'une toiture. Nous avons touché 30% du montant total de ces travaux d'isolation, soit environ 950 euros.

**Madame Debleser<sup>3</sup>** : Changement de chaudières pour un montant de 70 000 euros (lors du passage du fioul au gaz).

### 2. Êtes-vous satisfait(e) de la plate-forme NR-pro ? Pourquoi ?

**G.S.** : Oui. Dès le départ, j'ai été bien informée quant à la façon dont se dérouleraient les offres des sociétés pouvant subventionner. Les réponses ont par ailleurs été rapides.

**G.L.B.** : Oui, nous avons été tout à fait satisfaits. Cette plate-forme est relativement simple d'utilisation, même pour des personnes qui ne sont pas des métiers du bâtiment. De plus, les contacts par email et par téléphone avec les personnes responsables de notre dossier ont été réguliers et ont permis une mise à jour régulière de ce dossier pendant l'avancée de nos travaux et jusqu'à l'obtention de la prime d'énergie.

**M.D.** : La plate-forme NR-Pro nous a guidés dans les démarches à effectuer auprès des différents fournisseurs afin d'obtenir la prime énergie. Les interlocuteurs de la plate-forme étaient très disponibles et réactifs à nos différentes questions concernant ce dossier.

### 3. Que vous a apporté cette plate-forme ? Quelle est sa valeur ajoutée ?

**G.S.** : J'ai été contactée par plusieurs fournisseurs dont je n'aurais pas eu connaissance sans la plate-forme. L'aide financière n'a pas été négligeable (994 euros). Elle est venue s'ajouter à l'indemnisation de l'assureur, à une période financière difficile pour notre école suite à la fermeture du collège de rattachement. Mais nous n'avions pas le choix : les travaux s'imposaient car il pleuvait dans la salle de classe située en-dessous.

**G.L.B.** : Dans un premier temps, nous avons rempli un questionnaire de renseignements sur les travaux envisagés (type de matériaux, surface, montant du devis, etc.). Nous avons ensuite reçu



un premier document confirmant notre inscription et le montant prévu de la prime. À la fin du chantier, il nous a été demandé d'envoyer la facture des travaux avec une attestation de l'artisan, ainsi qu'un RIB pour le versement de la prime d'énergie.

**M.D.** : Une aide précieuse dans les démarches pour constituer le dossier de la prime énergie. La valeur ajoutée ? L'identification des différents fournisseurs susceptibles de subventionner cette prime.

### 4. La conseillerez-vous à un autre établissement catholique d'enseignement ?

**G.S.** : Oui sans aucun doute.

**G.L.B.** : Conseillés par M. Baudrez de l'Udogec 49, nous y avons trouvé un moyen simple pour bénéficier d'une aide financière à la réalisation de nos travaux d'isolation pour notre école maternelle et primaire composée de 7 classes (180 élèves). Il faut bien suivre la procédure, les matériaux choisis doivent être conformes aux exigences et éligibles au versement de cette prime.

**M.D.** : Oui, la plate-forme NR-pro nous a accompagnés jusqu'à la clôture du dossier.

### 5. Si vous mettiez en place un autre projet de travaux d'efficacité énergétique, utiliserez-vous à nouveau cette plate-forme ?

**G.S.** : Très certainement !

**G.L.B.** : Oui, si nous avons d'autres travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de nos bâtiments, nous utiliserions à nouveau cette procédure.

**M.D.** : Oui sans aucune hésitation.

1. Geneviève Soucher, directrice école Saint-André — Massiac (Cantal).
2. Gwénaëlle Le Borgne, présidente de l'Ogec de l'école Notre-Dame de l'Enfance à Drain jusqu'en novembre 2015.
3. Madame Debleser, attachée de gestion au collège Godefroy-de-Bouillon (Boulogne-sur-Mer).